



DAMMARIE
28360

COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

du 19 octobre 2021

Le 19 octobre 2021, les conseillers municipaux de Dammarie, se sont réunis à la mairie de Dammarie en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Annick LHERMITTE, Maire

Présents : Stéphane BOUCHER, Jean-Philippe BERTO, Anne-Marie BOUTIN, Christiane CHAILLER, Marie-Pierre LEROY, Denis LETOURNEUR, Nathalie LEZIN, Annick LHERMITTE, Martial MARAIS, conseillers municipaux ne formant pas la majorité du conseil municipal.

Absents excusés : Robert ALÉPÉE (pouvoir à D. LETOURNEUR), Sophie ALLIMONIER, Frédéric DUTRIEZ (pouvoir à J.P. BERTO), Gwenaëlle JAFFRÉ, Paula LEBEAU, Frédéric LEZIN, Angélique THOUZET

Absents : Claire CHANTARD, Jean-François RICHARD

A été nommé secrétaire :

Convocation du 11 octobre 2021

ORDRE DU JOUR :

- Validation de la suppression de postes après avis du Comité Technique
- Fonds de Solidarité Logement
- Approbation des conventions du SITHOR et du SIVOM
- Appartement libre aux écoles :
 - Engagement de travaux
 - Etablissement du loyer
- Engagement anticipé vers la M57
- Régies de recettes et d'avance :
 - Suppression de la régie d'avances
 - Suppression de la régie de recettes de la médiathèque
 - Modification de la régie de recettes de la mairie
- Gratuité des abonnements à la médiathèque
- Implantation d'une adresse postale pour le poulailler Pichot
- Informations et questions diverses

Madame le Maire, ayant procédé à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents et ayant constaté que leur nombre était insuffisant pour constituer le quorum, elle déclare, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour.

Elle propose de convoquer à nouveau le conseil municipal dans un délai de trois jours minimums pour délibérer sur le même ordre du jour. Une convocation sera adressée aux conseillers municipaux et sera affichée selon les règles légales.

Elle propose d'évoquer deux points qui ne nécessitent pas de délibération :

1- Madame LEROY, adjointe aux animations souhaite recueillir l'avis des conseillers municipaux présents sur la proposition faite par le Théâtre en Pièces pour deux représentations de leur pièce Fratelli en mars 2022. Les conseillers présents estiment que la prestation proposée ne semble pas répondre aux attentes de la population et que le prix demandé est trop élevé pour le budget animation de la commune. Madame LEROY ne donnera donc pas suite à la proposition et cherchera une prestation plus appropriée.

Elle propose également une réunion de la commission communication pour travailler sur le site internet le 9 novembre 2021 à 9 h 30 chez le prestataire.

2- Madame LEZIN, adjointe aux affaires scolaires souhaite évoquer les problèmes récurrents d'indiscipline aux écoles, que cela soit en classe ou dans le cadre des services périscolaires. Les problèmes concernent l'indiscipline ou la violence de certains enfants mais également le comportement inadapté de leurs parents (propos qui peuvent être agressifs, violents ou menaçants) qui remettent en cause les mesures disciplinaires prises à l'encontre de leurs enfants).

Une réunion de l'ensemble du personnel des écoles est programmée vendredi 22 octobre pour évoquer ces problèmes, ainsi que le fonctionnement général des services. Elle souhaite que la commission scolaire se réunisse également pour définir la stratégie à adopter pour faire face à ce problème. La commission scolaire se réunira jeudi 28 octobre à 18 h 30 à la mairie

Le Maire,
Annick LHERMITTE

